

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

C o m m u n i q u é

Bien que la Suisse ne fasse pas partie du Comité des 18 puissances sur le désarmement, elle suit avec attention les négociations relatives à un Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Elle est consciente de l'extrême importance des efforts qui sont entrepris et qui, s'ils sont couronnés de succès, diminueraient les risques de guerre.

La politique de neutralité de notre pays est essentiellement consacrée à la paix. Nous cherchons en toutes circonstances à faciliter le règlement des conflits et nous nous associons à la plupart des initiatives des Nations Unies destinées à sauvegarder la paix mondiale. Dans le cadre de cette politique constante nous souhaitons ardemment qu'un terme soit mis à la dissémination et à la prolifération des armes nucléaires.

La Suisse le désire d'autant plus que les promoteurs du Traité affirment leur conviction d'aboutir à un accord qui n'entravera en rien le développement pacifique de l'énergie nucléaire et qui sera susceptible d'être signé par un très grand nombre d'états.

Il est évident que ces objectifs seront plus facilement atteints si les clauses du Traité établissent un certain équilibre entre les prestations des diverses parties et si le système de contrôle qu'il est indispensable d'instituer est adéquat et équitable.

Le Conseil fédéral a jugé que le moment était venu de faire connaître son opinion sur le projet de Traité déposé le 24 août 1967 par l'Union Soviétique et par les Etats-Unis. Il ne peut pas encore être question d'une prise de position sur le principe même de notre adhésion puisque ce texte n'est ni complet ni définitif.

- 2 -

Il s'agit simplement de demander des éclaircissements ou d'exposer nos desiderata sur les articles actuellement en discussion.

Ce matin, le Département politique a remis aux Ambassadeurs des Etats-Unis et de l'Union Soviétique à Berne, en leur qualité de représentants des deux puissances exerçant la co-présidence du Comité des 18, un aide-mémoire.

Ce document de quatre pages qui comprend une introduction et sept points, est annexé au présent communiqué.

Après avoir exprimé notre espoir de voir le succès des négociations, l'aide-mémoire demande des éclaircissements sur l'interprétation de certaines formules et expose notre conception du système du contrôle.

Nous désirons que ce contrôle soit strictement circonscrit et en outre qu'il ne puisse pas y avoir de double contrôle. En effet, si le système de l'Euratom subsiste parallèlement à celui de l'Agence internationale de l'énergie atomique, il faut établir clairement leur rôle réciproque et faire en sorte que pour n'importe quelle transaction un seul de ces deux contrôles soit suffisant. Nous désirons également avoir le droit de récuser les inspecteurs qui ne nous inspireraient pas confiance et de faire accompagner ceux qui travailleront dans notre pays pour éviter les risques d'espionnage.

L'aide-mémoire souhaite aussi le renforcement des engagements des puissances nucléaires sur la mise à disposition des enseignements utilisables à des fins civiles qui découlent du développement des armes atomiques ainsi que de ceux qui ont trait à la possibilité de procéder à des explosions nucléaires de nature pacifique. D'autre part, l'aide-mémoire souligne la nécessité d'aboutir à un traité aussi universel que possible. Il précise que la Suisse ne saurait adhérer à un instrument qui ne lierait pas la plupart des puissances capables de produire des armes nucléaires.

Il ajoute qu'il serait souhaitable que le Traité ait une

- 3 -

durée limitée, et qu'il faudrait que les grandes puissances s'obligent à rechercher les moyens de mettre un terme à leur course aux armements ainsi qu'à ne jamais recourir à la menace nucléaire contre les états signataires dépourvus d'armes atomiques. Il considère enfin qu'il serait opportun d'instituer une procédure d'arbitrage pour tous les différends relatifs à l'interprétation ou l'application du Traité.

Le Département politique a exprimé le désir que cet aide-mémoire soit communiqué au Comité des 18 puissances sur le désarmement.

---